

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 16 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi seize mars à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAULT- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN
Laurent LORTHIOS- Thierry LABARTHE- Michel DUTHILLEUL- François Rémy MONNIER

Pouvoir :

Madame Sophie FESSARD à Madame Lisiane PEREIRA

Melle Angélique MENAGE à Monsieur Dominique TURPIN

Madame Fabienne BECHET à Madame Micaela PTAK

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le jeudi 26 mars 2009 à 20h30

▪ Décisions du Maire

Entretien du Pavillon communal

Monsieur Dominique TURPIN expose que des travaux d'entretien du pavillon communal furent nécessaires : en effet, l'élagage des arbres, la réparation de la clôture, la réfection du portail ont été effectués par les services techniques et le changement de la porte de garage basculante sera fait par la société ISOSTORE pour un montant de 1 416,06 € net.

Réseau téléphonique de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services téléphoniques de la mairie doivent être améliorés : en effet, la mairie n'a que deux lignes téléphoniques et les téléphones sont devenus obsolètes et donc peu opérationnels.

La commission des Finances a réalisé une étude pour trouver le meilleur rapport qualité prix auprès des différents fournisseurs et a retenu France TELECOM. Aussi, Monsieur Dominique TURPIN a signé un bon pour accord pour l'offre suivante :

4 lignes téléphoniques, 7 nouveaux postes pour un montant de 2 460,95 € net et un abonnement mensuel de 88,21 € net.

▪ Autres informations

Sécurité chemin des Hamards

Monsieur Michel DUTHILLEUL expose que la commission des travaux souhaite faire un rond point sécurisé au carrefour du chemin des Hamards et de la route de Montgardé.

De même, afin de sécuriser le stop rue de la Terrienne, les services techniques ont élagué les buissons qui gênaient la visibilité et il est prévu d'installer une chicane pour sécuriser le carrefour.

Réhabilitation du Moulin des Hamards

Suite à la recevabilité de la déclaration préalable déposée par l'association FREHA, Monsieur le Maire a convié les riverains de la Ruelle du Petit Moulin à une réunion de concertation en mairie le 4 mars 2009 avec les porteurs du projet.

L'association FREHA a présenté le projet de réhabilitation du Moulin des Hamards. Monsieur le Maire a confirmé aux riverains de la ruelle, qu'il avait nuancé son avis favorable à la déclaration de travaux, en annexant à celle-ci des réserves, établies en fonction des suggestions émises par les riverains, dans le but d'officialiser et de soutenir leurs demandes légitimes.

Monsieur Dominique TURPIN invite les riverains de la ruelle du petit Moulin à venir consulter les pièces ayant servi à l'instruction de la nouvelle déclaration de travaux, aux heures d'ouverture de la mairie. Il se tiendra à leur disposition lors de sa permanence de Maire le samedi 21 mars de 10h00 à 12h00 pour commenter l'historique de cette demande. Pour ceux qui ne pourraient pas se rendre en mairie, un dossier de synthèse leur sera envoyé à domicile.

Etude relative aux micro-crèches intercommunales

Monsieur le Maire avait fait savoir à la communauté de communes Seine Mauldre que le local municipal occupé par l'agence immobilière des près dieu était devenu vacant suite au dépôt de bilan de l'agence. Monsieur le Maire attirait l'attention de la CCSM sur l'intérêt que présentait ce local dans le cadre de leur étude concernant la création de micro crèches sur les communes de l'intercommunalité. Aussi nous avons eu la visite du cabinet Innove Stratégie, chargé de l'étude pour la CCSM, qui après avoir vu les lieux a émis un avis plutôt favorable à la prise en compte de notre local dans le cadre de leur étude.

ORDRE DU JOUR

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire expose,
Depuis plusieurs années, Gérard Christy, actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe assure pleinement ses missions avec satisfaction. Il remplit d'ailleurs aujourd'hui d'autres missions complémentaires comme celle de coordinateur technique notamment aux écoles et à la cantine. Compte tenu de l'engagement que cet agent prend déjà face à ces nouvelles responsabilités, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, poste plus adapté à la prise en compte de ces responsabilités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
Vu le tableau des effectifs, décide :

- **La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

2°) CREATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPETRE CHEF

Monsieur le Maire expose :

Du fait de l'ancienneté de Monsieur Gérard Darcel, Monsieur Le Maire propose qu'on soumette à la commission administrative paritaire du Centre Intercommunal de Gestion, auquel la commune de Nézel est rattachée en matière de gestion du personnel, une proposition d'avancement au grade de Garde Champêtre Chef. Son engagement de presque trente ans mérite d'être salué dans le cadre de cette fin de carrière. Il conviendra de supprimer le poste de Garde Champêtre et de créer ce poste de garde champêtre Chef.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs, décide :

- **La création d'un poste de garde champêtre chef**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

3°) PLAN DE RELANCE POUR LA FCTVA

Monsieur le Maire expose que la FCTVA (Fonds de compensation pour la FCTVA) est un prélèvement sur recettes de l'Etat dont la finalité est de compenser une partie de la charge de la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales sur leurs dépenses réelles d'investissement. La loi de Finances 2009 a prévu de réduire le délai de versement pour les collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009. Cette disposition se traduit par deux effets :

- Au cours de l'année 2009, les collectivités qui s'engagent dans cette démarche percevront les attributions FCTVA dues au titre des dépenses mandatées en 2007 et 2008 (double attribution).
- Celles qui respecteront cet engagement conserveront l'avantage de la réduction de délai de versement du FCTVA en 2010 et les années suivantes.

Le taux de remboursement appliqué pour ce versement anticipé de la FCTVA est strictement identique à celui habituellement utilisé, soit 15,82%, de même que les modalités de calcul.

Monsieur le Maire précise que pour bénéficier de cette mesure, la commune doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, par rapport à une moyenne calculée sur les quatre exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 (soit 271 530 € pour Nézel) et le traduire dans son budget 2009.

Cet engagement se manifeste par deux actes cumulatifs : la commune adopte une délibération s'engageant à investir davantage cette année et la signature d'une convention avec le Préfet.

Monsieur le Maire précise que nous avons déjà prévu de faire des investissements conséquents : fin du contrat rural avec l'aménagement de la place de la mairie, aménagement d'un columbarium au cimetière, enfouissement des réseaux rue de la rue de la Terrienne (programme triennal)..., nous remplissons déjà les conditions de ce plan de relance.

De plus ce dispositif nous permettra d'améliorer notre trésorerie sans avoir recours à la ligne de trésorerie interactive dont les conditions étaient devenues très coûteuses pour la commune dans le contexte financier actuel.

En signant cette convention, la commune de Nézel cherche donc à limiter ses emprunts et par conséquent son endettement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 271 530€.**
- **Décide d'inscrire au budget de la commune 779 051,65 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.**
- **Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Nézel s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.**

4°) MODIFICATION AVENANT BOUYGUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait délibéré lors de la précédente séance au sujet d'un avenant au contrat Bouygues concernant l'adaptation de l'existant pour permettre la réception 3G consistant à l'installation de 4 petites antennes au lieu d'une grande dans le clocher de l'église.

Monsieur Dominique TURPIN précise que la redevance perçue par la commune sera portée à 9 500 € net par an.

Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que l'APAVE prendra contact avec les services de la mairie afin de réaliser les mesures de champs électromagnétiques après les travaux de Bouygues Télécom conformément à la volonté des élus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention Bouygues Telecom avec une redevance de 9 500 € net par an.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

5°) DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRESPIERES DU SILYA

Monsieur le Maire a reçu un courrier du SILYA (Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville) l'informant que la commune de Crespières, par délibération du 14 avril 2008, a sollicité son retrait du SILYA. En effet, depuis plusieurs années, aucun élève de

Crespières ne fréquente le Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville, la carte scolaire affectant actuellement les Crespiérois au lycée Louis de Broglie de Marly le Roi
Par délibération du 23 octobre 2008, le conseil syndical a refusé le retrait de la commune de Crespières considérant :

- qu'aucune participation financière n'est sollicitée puis qu'aucun élève résidant sur le territoire de la commune n'est scolarisé au Lycée Van Gogh d'Aubergenville.
- qu'une scolarisation potentielle à venir de Crespiérois est possible et que le SILYA est dans l'impossibilité d'obtenir une participation financière des communes non membres du Syndicat pour leurs élèves scolarisés au Lycée Van Gogh d'Aubergenville.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des communes membres du SILYA doit également délibérer à propos du retrait de la commune de Crespières du SILYA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à la majorité, et après en avoir délibéré,

- **Refuse le retrait de la commune de Crespières du SILYA**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

6°) ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE STAGE

Monsieur le Maire informe que Madame Betty GALIBERT a effectué un stage de formation non rémunéré du 24 novembre au 11 décembre 2008 au sein des services administratifs de la mairie et qu'elle a apporté une aide très appréciable au personnel en place.

Le déroulement du stage a donné pleinement satisfaction à Madame la Secrétaire de Mairie, pendant lequel l'intéressée a fait preuve de conscience professionnelle, de volonté d'apprendre et de retirer de ce stage le maximum de connaissance et d'expérience dans le domaine du travail.

Il propose qu'une indemnité exceptionnelle de stage lui soit attribuée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de lui allouer une indemnité exceptionnelle de stage de Trois Cents Euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

7°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Suite aux réunions de la commission des finances en vue l'élaborer le budget 2009, Monsieur Stéphane ANGOT invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les grandes orientations pour l'année à venir prenant en considération les données récentes et les engagements :

TAUX D'IMPOSITION LOCAUX (3TAXES)

<u>TAUX 2008</u>	TAXE D'HABITATION	9,81
	TAXE FONCIER BATI	14,03
	TAXE FONCIER NON BATI	82,10
	TAXE PROFESSIONNELLE	CCSM

<u>TAUX 2009</u>	VALEUR LOCATIVE	=	+ 0,0 %
	TAXE D'HABITATION	=	(Maintient
	TAXE FONCIER BATI	=	des Taux
	TAXE FONCIER NON BATI	=	de 2008 ?)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2008 (Chiffres provisoires)

RECETTES (sans excédent 2007)	694 579,78
DEPENSES	637 914,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 185,63
RESULTAT DE CLOTURE (Avec excédent 2007)	132 331,93

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2009 (proposition)

AU FONCTIONNEMENT	105 000,00 ?
A L'INVESTISSEMENT	27 331,93 ?

EXERCICE 2009

RECETTES Réelles		603 580
Excéd. Fonct. 2008 Rep. (proposition)	27 331,93	
Total Recettes Disponibles	630 911,93	

Principales Recettes :

Impôts Locaux	238 000
DGF	139 000
Fond Compensation TP	40 000
Reversement TP (CCSM)	8 800
Droits de Mutation	60 000
Revenus Locations	37 436
Compensation Poste / Mairie	11 244
Rembours. personnel CAE	11 000
Redevance Service Périscolaire	35 000

Le Fond de Compensation TP a été réduit de 60 % par rapport à 2008.

Le reversement de la CCSM correspond au retour de la Taxe Professionnelle perçue par la CCSM diminuée des charges afférentes aux transferts de charges (CLECT).

Les revenus mobiliers sont amputés des loyers que nous apportait l'Agence Immobilière des Prés Dieu qui a été liquidée.

La compensation Poste / Mairie correspond à l'indemnité de 937 € / mois versée par La Poste.

Le remboursement du personnel CAE et CA ne concerne que 3 personnes.

DEPENSES	Réelles	630 912
	Virement à l'Investissement	0
	Total Dépenses	630 912

Principales Dép.	PERSONNEL + Charges	292 698
	Frais de Fonctionnement	87 500
	Dont Fourn. Scolaires	7 000

Services Extérieurs	84 053
Dont contrats, Mainten.	15 000
Gros Entretien	38 000
Assurances	8 000
Timb., Tél., Hon	17 500
Indemn., Particip., Subv.	101 585
Intérêts d'emprunt	11 000
Dépenses Imprévues	10 000

Les frais de personnel sont toujours importants et représentent près de 50 % des dépenses réelles.

Les frais de fournitures scolaires passent à 58 € par élève (sur la base de 120 élèves).

Les coûts en petites fournitures (Entretien, Bureau) sont maintenant stabilisés et des efforts supplémentaires restent à faire.

Les dépenses d'affranchissement et de télécommunication sont toujours bien maîtrisées

Les subventions augmentent peu (voir tableau en annexe). A noter la subvention accordée à la caisse des écoles qui passe à 15 000 € car il y a eu une subvention spéciale pour la classe de mer

EPARGNE BRUTE

Recettes Totales Disponibles - Dépenses Réelles = Epargne Brute

VIREMENT A L'INVESTISSEMENT

0 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2008 (Chiffres provisoires)

RECETTES	634 320,03
DEPENSES	281 386,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 934,03
RESULTAT DE CLOTURE (Avec déficit 2007)	241 979,47
REPORT AU BUDGET 2009	241 979,47

EXERCICE 2009

RECETTES :	Réelles	782 140
	Excéd. Fonct. 2008 Rep.(proposition)	105 000
	Virem. Epargne brute Budg. Fonct.	0
	Total Recettes Disponibles	887 140

Principales Rec.	FCTVA (base n-2)	53 745
	Solde de l'Emprunt	0
	Subventions	480 892
	Dont DGE 2009	12 450
	Triennal	189 942
	Contrat Rural	167 500
	CDOR	111 000

Un emprunt de 200 000 € a été contracté en 2007 pour financer les travaux de sécurité routière. Seulement 100 000 € ont été débloqués en 2007, les autres 100 000 € le seront en 2010 si besoin.

Le contrat rural est réalisé en 2009 (Place de la Mairie et Cimetière) la totalité des subventions attribuées par le Conseil général et la Région (80 % au total) pourront être perçues.

DEPENSES : Réelles	887 140
	<u>Déficit Investissement 2008</u> 0
	Total Dépenses 887 140

Principales Dép.	Capital d'emprunts	54 763
	Etudes	1 531
	Achats	85 000
	Dont Mairie	7 500
	Ecoles	7 500
	Matériel divers	15 000
	Terrains	55 000
	Travaux triennal	271 346
	Travx DGE	41 500
	Travaux divers	103 000
	Contrat rural	270 000
	Dépenses imprévues	60 000

Les travaux liés à la DGE n'ont pas encore été notifiés par la préfecture.

Nous prenons l'option de réaliser tout le Contrat Rural au détriment de la programmation de l'achat de la gare qui a peu de chance de se concrétiser cette année.

EMPRUNTS EN COURS

Banques	Date Emprunt	Durée Ans	Fin	Montant restant dû au 01/01/09	Taux	Intérêts 2009	Capital Amorti 2009	Annuités 2009
Crédit Agricole	11/07/2000	10	2010	46 954 Euros	3,48	2 411	23 477	25 888
Caisse d'Epargne	25/01/2001	10	2011	31 737 Euros	4,95	1 571	10 072	11 643
Crédit Agricole	07/01/2008	12	2019	100 000 Euros	4,95	4 079	13 153	17 232
Total				178 691		8 061	46 702	54 763

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

C.C.A.S	13 000
Caisse des Ecoles	14 000

Comité des Fêtes	3 500
La Nézelloise	3 500
S.C.N	5 150
Peinture sur Soie	270
Sécurité Routière	150
Chasse	220
CODERPA	100
ACIME	50
C.F.A	100
Crèche de Maule	200
Tennis	680
Billard	220
COS Employé	1 500
Association Sportive VTT de Maule	500
Collège de la Mauldre	150

Le Conseil Municipal apprécie ce débat budgétaire d'autant qu'il n'est pas obligatoire dans les petites communes. Cela va permettre à chacun de prendre le temps nécessaire pour mûrir sa propre réflexion et décider en toute connaissance de cause, des orientations à prendre lors du vote du budget prévu le jeudi 26 mars 2009.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel DUTHILLEUL informe les membres présents que dans le cadre des travaux d'entretien du nivellement de la voie ferrée et de remplacement de l'intégralité du platelage du passage à niveau N°14 situé à Nézel et du PN11 (Aulnay Maule) prévu en avril, une déviation sera mise en place pour 5 jours : ainsi, les poids lourds ne devront plus traverser la commune car ils devraient être déviés d'un côté, à partir du poteau d'Epône et de l'autre côté, à partir de Maule.

Les véhicules légers à partir d'un côté, du feu tricolore rue Saint Blaise en direction de la Falaise et de l'autre côté à partir de Maule.

Monsieur DUTHILLEUL attend une confirmation des dates et des plans de déviation par la SNCF.

- Madame Micaela PTAK demande s'il est possible de faire un marquage au sol pour laisser le passage aux véhicules se dirigeant vers Maule en sortant de Montgardé lorsque le PN 14 est fermé. Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que le type de marquage au sol à damier est interdit par le Conseil Général.

- Madame Lisiane PEREIRA fait part qu'au cours de l'Assemblée Générale des Heures Douces, il a été évoqué le besoin d'avoir une armoire pour stocker les goûters des enfants. Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune d'une armoire adaptée pour remédier à ce problème.

- Monsieur Daniel RENAULT informe les membres présents que la commission cantine va se réunir prochainement car le contrat avec notre prestataire actuel se termine le 31 août 2009. Aussi, pour ce marché qui représente environ 90 000 € (environ 30 000 euros/an sur au moins 3 ans), il est envisagé de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé dans le secteur de la restauration en concertation avec les différents partenaires.

- Madame Micheline VOINIER signale qu'un poteau de protection de la borne d'incendie situé Chemin des Belles Vues est détérioré.

Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que le nécessaire sera fait par les services techniques.

- Madame Lisiane PEREIRA a été contactée par l'IFOP au sujet du circuit de Formule 1, elle se demande si les conseillers ont été contactés également à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que ce sondage a été « commandé » par le Conseil Général.

Les résultats semblent montrer que la population est plutôt favorable au projet, surtout au projet de la vallée de l'automobile qui séduit tant par l'opportunité d'un développement économique que par la sauvegarde des emplois du secteur de l'automobile de notre territoire.

Monsieur le Maire précise que ce projet allie tradition industrielle et innovation, grâce à cela c'est ici qu'on préparera l'automobile du futur. Il s'agit bien de renforcer la prospérité du département et de ses habitants.

A notre échelle, la commune perçoit annuellement du département un fond de péréquation de la taxe professionnelle, sans cette aide nous ne serions pas capable de faire face à certaines dépenses. Si le département est capable de nous aider c'est parce que la principale source de ses recettes vient du secteur automobile.

En conclusion sans l'automobile, sans le département, moins de projets sur Nézel...

- Monsieur Stéphane ANGOT fait part d'un problème d'éclairage extérieur défectueux à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire en prend note et charge les services techniques de faire le nécessaire.

- Monsieur le Maire informe les membres présents que la piscine d'Aubergenville ouvre au mois de juin et l'entrée sera gratuite pour les scolaires de la CCSM au cours de ce mois.

La séance est levée à 00h10

Le Maire

Dominique TURPIN